



Réseau de transport d'électricité

---

# Règles d'accès au système d'échange d'informations relatif aux services système tension

---

Version du 1<sup>er</sup> avril 2017



**TABLE DES MATIERES**

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Portée et objectif du document .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Éléments de facturation.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Principe .....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Processus mensuel : Rémunérations SSY .....</b>	<b>5</b>
3.2.1 <i>Description du processus .....</i>	5
3.2.2 <i>Formats des fichiers.....</i>	5
3.2.3 <i>Modalités de transmission des fichiers.....</i>	8
<b>3.3 Processus trimestriel .....</b>	<b>8</b>
3.3.1 <i>Description du processus .....</i>	8
3.3.2 <i>Formats des fichiers.....</i>	8
3.3.3 <i>Modalités de transmission des fichiers.....</i>	11
<b>3.4 Processus trimestriel : Rémunération de la compensation Synchronique .....</b>	<b>11</b>
3.4.1 <i>Description du processus .....</i>	11
3.4.2 <i>Formats des fichiers.....</i>	12
3.4.3 <i>Modalités de transmission des fichiers.....</i>	15

## **1. PORTEE ET OBJECTIF DU DOCUMENT**

Document d'information à caractère non contractuel destiné aux responsables de programmation.

Le document contractuel de référence est le jeu de règles services système disponible sur le site internet de RTE : [http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients\\_produceurs/services\\_clients/services\\_systeme.jsp](http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_produceurs/services_clients/services_systeme.jsp)

Les objectifs suivants sont poursuivis au travers de ce document :

- décrire les processus entre les responsables de programmation et RTE ;
- spécifier les formats de fichiers et les contenus des différents champs ; et
- spécifier les modes de transmission des différents fichiers.

### 3. ÉLÉMENTS DE FACTURATION

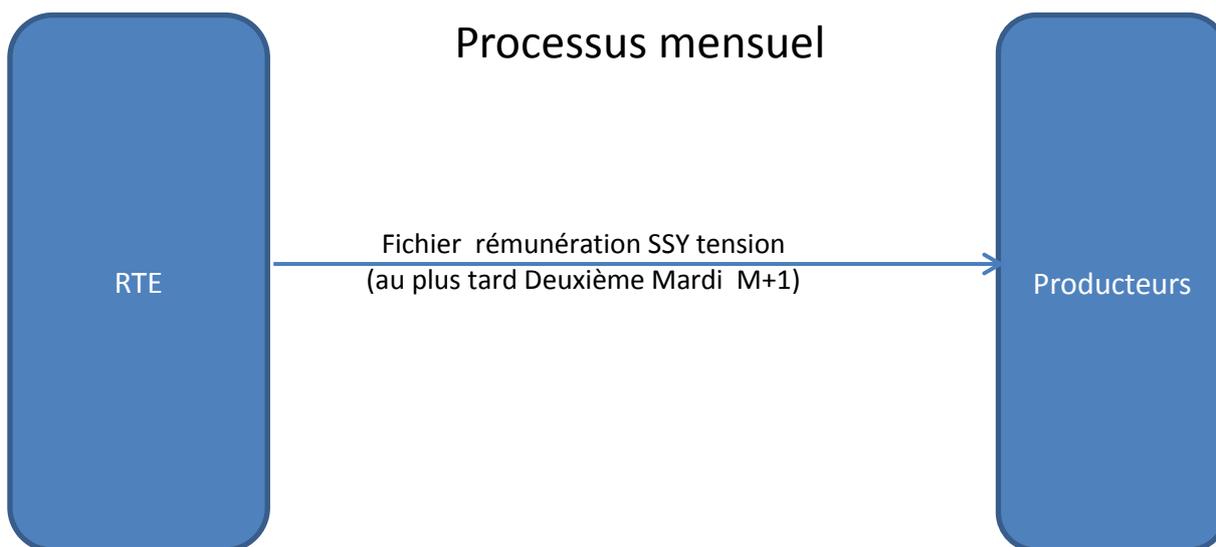
#### 3.1 Principe

Dans le cadre des traitements informatiques ayant trait à la rémunération des responsables de programmation pour leur contribution au réglage de la tension, des fichiers sont échangés entre RTE et le responsable de programmation. Le processus global de facturation se décline en trois sous processus :

- Processus mensuel : Rémunération service système tension
- Processus trimestriel : Pénalités et abattements
- Processus trimestriel : Rémunération de la fonction compensateur synchrone

#### 3.2 Processus mensuel : Rémunération SSY

##### 3.2.1 Description du processus



##### 3.2.2 Formats des fichiers

###### 3.2.2.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv ou xls. Dans les deux cas, et à cette différence près, la structure du fichier est identique à celle décrite dans ce document.

###### 3.2.2.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

RSS\_<RP>\_D\_AAAAMMJJ\_F\_AAAAMMJJ\_G\_AAAAMMJJ\_HHMM.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
< RP>	Nom du producteur (identifiant communiqué par RTE)	Nom du producteur
D_AAAAMMJJ	Date de début de calcul	
F_AAAAMMJJ	Date de fin de calcul	
G_AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du fichier	

Exemple : RSS\_ACTOR\_D\_20141001\_F\_20141031\_G\_20131124\_1712.csv

### 3.2.2.1.3 En-tête

L'Entête du fichier est sur trois lignes, il contient les identifiants :

```
1 Rémunération des contributions aux services système de réglage de
tension
2 PRODUCTEUR : RP
3 Avoir pour la période du AAAA/MM/JJ hh:mm:ss au AAAA/MM/JJ hh:mm:ss
```

### 3.2.2.1.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes du fichier contiennent les informations suivantes :

Nom du groupe	Nom du groupe de production
Zone sensible	Depuis l'évolution des règles au 1 <sup>er</sup> avril 2017, et la disparition de la notion de zone sensible, cette valeur est égale à « Oui » par défaut.
Télésignalé	Ce champ est valorisé à « Oui » ou « Non » et indique si le groupe est télé signalé.
Pmax	Puissance maximale du groupe
Durée en RST (h)	Durée de fonctionnement en réglage secondaire de tension. La durée est exprimée en heure.
Durée en RPT (h)	Durée de fonctionnement en réglage primaire de tension. La durée est exprimée en heure.
Durée en RSCT(h)	Durée de fonctionnement en réglage secondaire coordonné de la tension. La durée est exprimée en heure.
Durée en CS (h)	Durée de fonctionnement du groupe en compensation synchrone. La durée est exprimée en heure.
Réactif en RPT	L'énergie réactive fournie ou absorbée en RPT
Réactif en RST	L'énergie réactive fournie ou absorbée en RST
Réactif en RSCT	L'énergie réactive fournie ou absorbée en RSCT
Q1	Fourniture du réactif aux bornes du réseau

Plage de réactif	La valeur de plage du réactif du groupe exprimée en Mvar
1/12 Fixe (Euros)	La part fixe calculée est toujours égale au 1/12 de l'avoir annuel, quelle que soit la période de calcul choisie.
Avoir variable (Euros)	La part variable de la rémunération.
Avoir global (Euros)	L'avoir global est la somme de la part fixe et la part variable
Centre	Il s'agit de la zone géographique du groupe identifié par son centre électrique, la région peut prendre les valeurs suivantes : CE-MAR, CE-TOU, CE-SQY , CE-LYO, CE-LIL, CE-NCY, CE-NTS

### 3.2.2.1.5 Exemple

RSS\_ACTOR\_D\_20140701\_F\_20140731\_G\_20140905\_1456.CSV

```

4 Nom du groupe;Zone sensible;Télésignalé;Pmax;Durée en RPT (h);Durée en
RST (h);Durée en RSCT(h);Durée en CS (h);Réactif en RPT; Réactif en RST;
Réactif en RSCT;Q1;Plage de réactif;1/12 Fixe (Euros);Avoir variable
(Euros);Avoir global (Euros);Centre;
5 GROUPE1;Non;Oui;49,50;1,46;122,55;0,00;0,00;123,08;10330,97;0,00;38,90;8
4,30;0,00;834,40;834,40;CE-MAR;
6 GROUPE2;Non;Oui;49,50;2,41;88,87;0,00;0,00;178,58;6585,27;0,00;35,60;74,
10;0,00;537,22;537,22;CE-LYO;
7 GROUPE3;Non;Oui;49,50;0,84;124,43;0,00;0,00;61,49;9108,28;0,00;34,70;73,
20;0,00;733,13;733,13;CE-SQY ;
8 GROUPE5;Non;Oui;49,50;0,81;240,24;0,00;0,00;58,97;17489,47;0,00;33,50;72
,80;0,00;1404,58;1404,58;CE-LIL;
9 GROUPE6;Non;Oui;685,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;219,00;459,00;
0,00;0,00;0,00;CE-MAR;
10 GROUPE10;Non;Oui;685,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;259,00;326,00
;0,00;0,00;0,00;CE-LYO;
11
12 ;;;;Total;Total;Total;Total;Total;Total;Total;Total;Total;Total;Total;
;;;36642.77;64487.81;6828.72;0.03;3832739.25;30331658.00;6959045.00;;;5267
026.00;3192848.00;8459874.00;

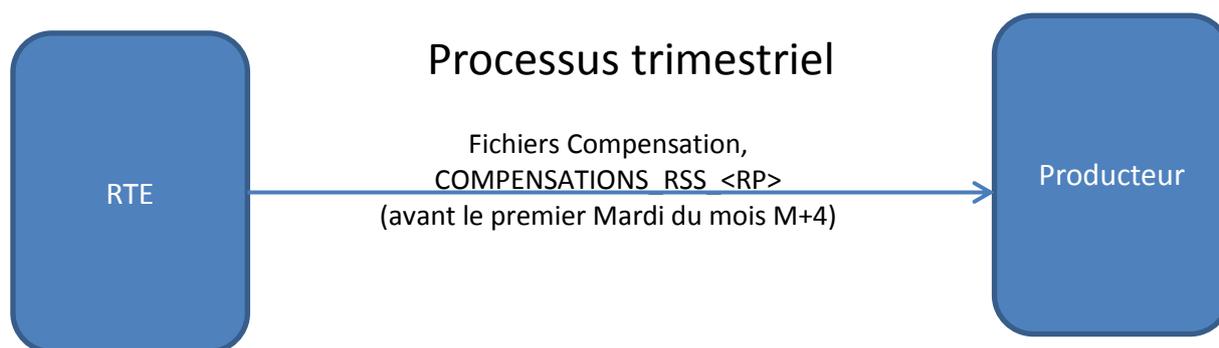
```

### 3.2.3 Modalités de transmission des fichiers

Fichier	Émetteur	Modalités de transmission
Rémunération SSY	RTE	Mail

## 3.3 Processus trimestriel

### 3.3.1 Description du processus



### 3.3.2 Formats des fichiers

Le fichier compensation présente les résultats du calcul des abattements financiers et les pénalités appliqués aux producteurs dans le cadre du contrôle de performance.

#### 3.3.2.1 Fichier Compensation

Le fichier compensation contient les données des abattements et pénalité d'un responsable de programmation pour la période où des défaillances ou indisponibilités sont détectées.

##### 3.3.2.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv ou xls. Dans les deux cas, et à cette différence près, la structure du fichier est identique à celle décrite dans ce document.

##### 3.3.2.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

```
COMPENSATIONS_RSS_<RP>_D_AAAAMMJJ_F_AAAAMMJJ_G_AAAAMMJJ_HHMM
```

Exemple :

COMPENSATIONS\_RSS\_ACTOR\_D\_20140101\_F\_20140331\_G\_20140523\_1817.CSV :

Fichier généré le 23 Mai 2014 à 18 :17 pour une période d'application du 31 mars 2014 au 23 Mai 2014.

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
< RP>	Nom du producteur (identifiant communiqué par RTE)	Nom du producteur
D_AAAAMMJJ	Date de début de la période d'application	
F_AAAAMMJJ	Date de fin de la période d'application	
G_AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du fichier	

Ex : COMPENSATIONS\_RSS\_ACTOR\_D\_20141001\_F\_20141231\_G\_20150108\_1645.CSV

### 3.3.2.1.3 En-tête

1 Compensations financières liées au contrôle des performances des Services Système en réglage de tension; 2 PRODUCTEUR : ACTOR; 3 Compensations pour la Période du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA : TOTAL = 3503,44 Euros;;;;;;;;;;;;;
---

*Remarque : l'entête calcule un total de la compensation globale du producteur.*

### 3.3.2.1.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

Code du groupe	Code du groupe de production défaillant.
Rémunération part fixe (€/j)	La part fixe calculée égale au 1/12 de l'avoir annuel
Rémunération part variable (€/j)	La part variable de la rémunération
Rémunération journalière FCSj	Cette notion n'est plus pertinente depuis la mise en œuvre des règles au 1 <sup>er</sup> avril 2017, et est en conséquence fixée à zéro par défaut.
Deb s/période	Date début de la période de calcul
Fin s/période	Date de fin de la période de calcul
Td Abattement RegUQ (%)	Il s'agit du taux d'abattement du type de réglage défaillant « UQ »
Td Abattement RST/RSCT (%)	Il s'agit du taux d'abattement du type de réglage défaillant « RST/RSCT »

Td Pénalité RegUQ(%)	Il s'agit du taux de la pénalité du type de réglage défaillant « UQ »
Td Pénalité RST/RSCT (%)	Il s'agit du taux de la pénalité du type de réglage défaillant « RST/RSCT »
Abattement brut RegUQ (€)	Il s'agit de l'abattement lié au type de réglage défaillant « UQ ». L'abattement est exprimé en euros avec deux chiffres après la virgule.
Abattement brut RST/RSCT (€)	Il s'agit de l'abattement lié au type de réglage défaillant « RST/RSCT ». L'abattement est exprimé en euros avec deux chiffres après la virgule.
Abattement indispo ZS (€)	Il s'agit de l'abattement lié aux indisponibilités du groupe, exprimé en euros avec deux chiffres après la virgule.
Pénalité brute RegUQ (€)	Il s'agit des pénalités lié au type de réglage défaillant « UQ ». La pénalité est exprimée en euros avec deux chiffres après la virgule.
Pénalité brute RST/RSCT (€)	Il s'agit des pénalités lié au type de réglage défaillant « RST/RSCT ». La pénalité est exprimée en euros avec deux chiffres après la virgule.
Pénalité brute CS (€)	Il s'agit des pénalités lié au type de réglage défaillant « Compensateur synchrone ». La pénalité est exprimée en euros avec deux chiffres après la virgule.
Compensation après non cumul UQ (€)	C'est la compensation totale pour défaillances et indisponibilités du réglage de la tension
Compensation après non cumul CS (€)	C'est la compensation totale pour défaillances et indisponibilités du réglage de la tension du groupe fonctionnant en compensateur synchrone.
Num écart(s)	Le numéro de la fiche d'écart de performance concernée
Centre	Il s'agit de la zone géographique du groupe identifié par son centre électrique, la région peut prendre les valeurs suivantes : CE-MAR, CE-TOU, CE-SQY, CE-LYO, CE-LIL, CE-NCY, CE-NTS
Code écart(s)	Le code du type de réglage défaillant.



## 3.4.2 Formats des fichiers

Dans le processus trimestriel les fichiers sont les suivants :

- Le fichier nombre heure de fonctionnement contient le nombre d'heure de fonctionnement CS pour les groupes aptes à fonctionner en compensateur synchrone pour une période donnée.
- Le fichier RSS\_<RP>\_Coûts spécifiques contient la rémunération des groupes fonctionnant en mode compensateur synchrone.

### 3.4.2.1 Fichier nombre heure de fonctionnement

#### 3.4.2.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv ou xls. Dans les deux cas, et à cette différence près, la structure du fichier est identique à celle décrite dans ce document.

#### 3.4.2.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

```
NbHeureFonctCS_<RP>_D_AAAMMJJ_F_AAAMMJJ_indice.csv
```

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
< RP>	Nom du producteur (identifiant communiqué par RTE)	Nom du producteur
D_AAAAMMJJ	Date de début de la période d'application	
F_AAAAMMJJ	Date de fin de la période d'application	
indice	Indice du fichier initialisé à 1 , il doit être incrémenté en cas de révision des données du mois M.	

Ex : NbFonctCS\_ACTOR\_D\_20130301\_F\_20130331\_1.csv

#### 3.4.2.1.3 En-tête

Pas d'entête.

### 3.4.2.1.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

1 Nom du groupe, Date\_Debut, Date\_fin, Nombre heure de fonctionnement en CS

Nom du groupe	Nom du groupe fonctionnant en mode compensateur synchrone
Date_Debut	Date de début de la période au format <DD/MM/YYYY>
Date_fin	Date de début de la période au format <DD/MM/YYYY>
Nombre heure de fonctionnement en CS	Nombre d'heure de fonctionnement en CS, exprimé en heure avec des décimales.

### 3.4.2.1.5 Exemple

NbFonctCS\_ACTOR\_D\_20130401\_F\_20130430\_01.csv

```

2 Nom du groupe;Date_Debut;Date_fin;Nombre heure de fonctionnement en CS
3 GROUPE1;01/09/2014;30/09/2014;107,93
4 GROUPE2;01/09/2014;30/09/2014;40
5 GROUPE3;01/09/2014;30/09/2014;161,53
6 GROUPE4;01/09/2014;30/09/2014;46,12
7 GROUPE5;01/09/2014;30/09/2014;0
8 GROUPE6;01/09/2014;30/09/2014;0
9 ...

```

### 3.4.2.2 Fichier rémunération CS

#### 3.4.2.2.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv ou xls. Dans les deux cas, et à cette différence près, la structure du fichier est identique à celle décrite dans ce document.

#### 3.4.2.2.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

RSS\_<RP>\_CoûtsSpécifiques\_D\_AAAAMMJJ\_F\_AAAAMMJJ\_G\_AAAAMMJJ\_HHMM.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
< RP>	Nom du producteur (identifiant communiqué par RTE)	Nom du producteur
D_AAAAMMJJ	Date de début de calcul	
F_AAAAMMJJ	Date de fin de calcul	

G_AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du fichier	
-----------------	--	--

Ex : RSS\_<ACTOR>\_CS\_D\_20140101\_F\_20140131\_G\_20140624\_1540.csv

### 3.4.2.2.3 En-tête

L'Entête du fichier est sur trois lignes, il contient les identifiants :

```
1 Rémunération des coûts spécifiques en fonctionnement Compensateur
  Synchrone;;;;;;;;;;;;;
2   ;;PRODUCTEUR:ACTOR;;;;;;;;;;;;;
  ;;Période du AAA/MM/JJ hh:mm:ss au AAA/MM/JJ hh:mm:ss;;;;;;;;;;;;;
```

### 3.4.2.2.4 Corps du fichier

Les lignes contiennent les informations :

Nom du groupe	Le nom du groupe de production apte à fonctionner en Compensateur Synchrone
Zone sensible (oui /non)	Depuis l'évolution des règles au 1 <sup>er</sup> avril 2017, et la disparition de la notion de zone sensible, cette valeur est égale à « Oui » par défaut.
Pmax	Puissance maximum du groupe
Prix Pointe	La moyenne des prix pointe à terme pour l'année N de tous les Jours du Mois de novembre de l'année N-1
Coefficient pondération pointe	Coefficient de pondération pointe
Prix Base	la moyenne des prix base à terme pour l'année N de tous les Jours du Mois de novembre de l'année N-1
Coefficient pondération base	Coefficient de pondération base
Heure de fonctionnement en CS (h)	Nombre d'heure de fonctionnement du groupe CS pour la période de calcul de la rémunération
Nombre de jour d'indisponibilité (j)	Nombre de jour d'indisponibilité du groupe
Part fixe (Euros)	L'avoir fixe calculé est égal au 1/12 de la rémunération part fixe couts spécifiques CS annuel
Abattement PF CS (Euros)	L'abattement CS calculé par rapport au nombre de jour d'indisponibilité sur la période
Avoir variable (Euros)	L'avoir variable est calculé en fonction du nombre d'heure de fonctionnement en CS
Avoir global(Euros)	La somme de la part fixe et la part variable

Centre	Il s'agit de la zone géographique du groupe identifié par son centre électrique, la région peut prendre les valeurs suivantes : CE-MAR, CE-TOU, CE-SQY , CE-LYO, CE-LIL, CE-NCY, CE-NTS
--------	---

### 3.4.2.2.5 Exemple

RSS\_ACTOR\_CS\_D\_20140101\_F\_20140131\_G\_20140624\_1540.csv

3	Nom du groupe;Zone sensible;Pmax;Prix Pointe;Coefficient pondération pointe; Prix Base;Coefficient pondération base; Heure de fonctionnement en CS (h);Nombre de jour d'indisponibilité (j);Fixe (Euros);Abattement PF CS (Euros);Avoir variable (Euros);Avoir global(Euros);Centre
4	GROUPE1;NON;49,5;56,1;0,33333;42,77;0,66667;66;0;1283,08;0;4318,88;5601,97;CE-MAR
5	GROUPE2;NON;49,5;56,1;0,33333;42,77;0,66667;50,53;0;1283,08;0;3306,56;4589,65;CE-NTS
6	GROUPE3;NON;49,5;56,1;0,33333;42,77;0,66667;82,21;0;1283,08;0;5379,63;6662,71;CE-MAR
7	GROUPE4;NON;49,5;56,1;0,33333;42,77;0,66667;190,18;0;1283,08;0;12444,93;13728,01;CE-LYO
8	GROUPE5;OUI;92;56,1;0,33333;42,77;0,66667;0;0;0;0;0;0;CE-TOU
9	GROUPE6;NON;240;56,1;0,33333;42,77;0,66667;0;0;5413,67;0;5413,67;CE-MAR
10	;;;Total;;;Total;;;Total;Total; ;;;;388,92;;;10546;;;25450;35996;

### 3.4.3 Modalités de transmission des fichiers

Fichier	Émetteur	Modalités de transmission
Nombre heure de fonctionnement SSY	producteur	Mail
Rémunération CS	RTE	Mail